

# SYMAT

# Liégeois

ADÉ . ALLIER . ANGOS . ANIST . ARCEZAC-ADOUR . ARCEZAC-ÉZ-ANGLES . ARGELES-BIGUIÈRES . ARRAIOLI-LAHITE . ARRODETZ-ÉZ-ANGLES . ARTIGUES . ASPIN-ÉH-LAVENDAN . ASTE . ASTUQUE . AURELIHAN . AURENSAN . AVERAN . AZEREK . BAGNERES-DE-BIGORRE . BANDOS . BARBAZAN-DEBAT . BARLEST . BARRY . BARTRES . BAZET . BEAUDEAN . BEAC . BERBERUST-LAS . BERNAC-DEBAT . BERNAC-DESSUS . BETTES . BORDÈRES-SUR-L'ÈCHEZ . BOURBAC . BOURS . CAMPAN . CHELIST . CHS . CEJUT . COUSSAN . ESCOURÈS-POITS . GARDÈRES . GUNAN . GAZOST . GER . GERDE . GENÈS-SUR-È-OUSSOUET . GEU . GEZ-ÉZ-ANGLES . GONIEZ . HAUBAN . HIBARETTE . HIBS . HITE . HORGUES . HOURC . IBOS . JARRÈT . JULIAN . JULOS . JUNICALAS . LABASSÈRE . LAGARDE . LALOUBÈRE . LAMARQUE-PONTACQ . LANNE . LANSAC . LASLADES . LAVÈSSE . LES-ANGLES . LEZGNAN . LIÈS . LOUBAÏAC . LOUCRUP . LOUÏET . LOURDES . LUIGANAN . LIQUET . MANSAS . MENHEU . MOMÈRES . MONTGAILLARD . MONTIGNAC . NEULH . ODOZ . OHEZ . ORDEZAN . ORIGNAC . ORNICLES . OREK . OSEIN . OSSUN . OSSUN-ÉZ-ANGLES . OURÈS-COUDOUSSAN . OURDON . OUISBÈLLE . OUSTÈ . PARAC . PEYROUSE . POUYFÈRRE . POUYSTRIC . POIZAC . SAINT-MARTIN . SAINT-PI-DE-BIGORRE . SALLES-ADOUR . SALLÈS-ADOUR . SARROUILLES . SÈGUS . SÈMEAC . SÈRE-LANOS . SÈRON . SOIES . SOUVEAUX . TARBES . TREBONS . UZER . VIELLE-ADOUR . VIGÈR . VIKÈR .

N°50  
Mai/Juin  
2022

# SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS





## SYMAT

Antenne de Tarbes  
115 rue de l'Adour  
65460 BOURS  
0 800 816 051

Antenne de Lourdes  
14 rue Jean Bourdette  
65100 LOURDES  
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre  
7 allée René Descartes  
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE  
05 62 95 24 40

e-mail : [contact@symat.fr](mailto:contact@symat.fr)  
[www.symat.fr](http://www.symat.fr)  
 SYMAT

Directeur de la Publication :  
Rémi CARMOUZE

Conception et Réalisation :  
Julie LOUSTAUNAU

Impression :  
Imprimerie Ménard

Tirage : 80 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos :  
SYMAT - ADOBE STOCK



Rémi CARMOUZE  
Président du SYMAT

## “ LE MOT DU PRÉSIDENT

Le printemps rime souvent avec entretien du jardin, tontes et tailles de plantes. C'est donc naturellement à cette période que les déchèteries enregistrent les plus gros apports en végétaux. Ainsi, chaque année, 40 % des déchets apportés en déchèterie sont des déchets verts.

Et si les coupes de nos végétaux devenaient des ressources pour notre jardin ?

Des techniques très simples à mettre en place (tonte haute, mulching, broyage, paillage, compostage...) nous permettraient facilement d'éviter de nombreux trajets en déchèterie. Vous trouverez au fil de ce numéro de nombreuses astuces pour que le jardin ne soit plus source de déchets.

Face aux constantes hausses des coûts de transport et de traitement de nos déchets, le SYMAT s'attache à trouver des leviers pour limiter au maximum les répercussions sur le portefeuille de l'utilisateur.

Les déchèteries qui n'étaient plus en mesure d'accepter de nouveaux flux et qui auraient entraîné des travaux trop importants de remises aux normes ont ainsi été fermées dernièrement.

Parallèlement, le SYMAT s'engage à moderniser ses autres déchèteries dans l'objectif de valoriser toujours plus de matériaux (meubles et appareils électriques, notamment) tout en limitant les coûts de fonctionnement.

 ”

# LA TAXE INCITATIVE

Collecte

Mise en place depuis 2017 sur l'antenne Nord du SYMAT puis étendue progressivement sur l'ensemble du territoire, la Taxe Incitative a été une nouvelle étape pour nous inciter à diminuer les ordures ménagères et maîtriser leur coût. Elle vise ainsi à susciter une prise de conscience du coût du service public des déchets et de notre capacité à influencer directement sur celui-ci par un comportement écoresponsable. **Il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire, mais d'un changement du mode de calcul de la taxe existante.**



Avant le passage en Taxe Incitative, le calcul de la TEOM se faisait en fonction de la valeur locative du logement, quelle que soit la production de déchets. Depuis le passage en Taxe Incitative, le montant de la taxe est toujours inclus dans la Taxe Foncière avec :

Une part **FIXE** réduite calculée en fonction de la valeur locative de votre logement définie par les services fiscaux.

Une part **INCITATIVE** calculée en fonction du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères est présenté à la collecte selon le volume du bac ou bien en fonction du nombre d'ouvertures d'une colonne d'ordures ménagères avec le badge.

## DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Depuis 2010 sur le territoire du SYMAT, la quantité d'ordures ménagères a fortement diminué et les gestes de tri sont de plus en plus présents dans tous les foyers. Continuons nos efforts pour réduire nos déchets !



**- 30,7 %**  
D'ORDURES MÉNAGÈRES  
ENTRE 2010 ET 2021



**+ 17,8 %**  
DE TRI SÉLECTIF  
ENTRE 2010 ET 2021

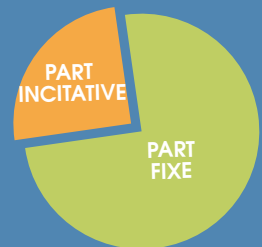
Chiffres issus des résultats des tonnages du SYMAT.

## POURQUOI AVOIR INSTAURÉ LA TAXE INCITATIVE ?

Les ordures ménagères envoyées majoritairement en incinération à Toulouse coûtent cher à la collectivité et vont être de plus en plus onéreuses notamment via l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La loi prévoit une forte augmentation de cette taxe appliquée sur chaque tonne produite afin d'impulser des politiques volontaristes de changement. **Les ordures ménagères représentant 50 % du prix de notre facture déchet, chaque tonne en moins est un gain !**

Ce mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères permet ainsi de faire un lien entre la quantité de déchets produite et le coût de ces derniers.

## QUE FINANCENT LA PART FIXE ET LA PART INCITATIVE ?



**PART FIXE** : service de collecte, transport et traitement ; déchèteries ; collecte des encombrants ; matériels (bacs, colonnes...).

**PART INCITATIVE** : traitement des ordures ménagères (incinération à Toulouse ou enfouissement à Liéoux).

Compostage



# COMPOSTONS NOS BIODÉCHETS

## DES SOLUTIONS ADAPTÉES À TOUS

### COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Vente de composteurs dans  
les locaux du SYMAT tous les  
lundis après-midi  
sur rendez-vous



### COMPOSTAGE COLLECTIF en immeuble ou en quartier



Le témoignage de Pierre qui pratique le compostage collectif dans le quartier Saint-Jean à Tarbes

« Je composte depuis 5 ans. Je trouve ça super de pouvoir composter tout en habitant en appartement. Je le fais à la fois pour l'écologie et pour réduire mes ordures ménagères. »



Vous souhaitez vous impliquer dans un projet de compostage au sein de votre immeuble ?

Vous pouvez nous contacter par mail à [prevention@symat.fr](mailto:prevention@symat.fr)



Composter sur son lieu de travail est tout à fait possible ; c'est un excellent moyen de séparer en toute simplicité le marc de café, les sachets de thé et les épluchures des ordures ménagères. Contactez-nous si vous souhaitez vous investir dans un projet de compostage partagé en structure !

### Le témoignage des membres de l'association OXYGEM65

« Nous compostons à l'association depuis environ 7 ans. Notre but est de récupérer les restes de repas (épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café...) de l'association afin d'obtenir du compost. Il nous sert ensuite dans l'espace potager que nous avons créé. »



## ZOOM SUR... LES RÉFÉRENTS COMPOSTAGE



### Le témoignage de Jacques et Alain, référents compostage du quartier Saint-Frai à Séméac

« Lorsque le projet d'installation du site de compostage nous a été présenté par le SYMAT, cela nous a donné envie de devenir référents pour apprendre à gérer un composteur collectif et éviter de remplir nos poubelles. En plus, le composteur du quartier est maintenant devenu un endroit où l'on se retrouve entre voisins pour échanger sur nos pratiques. »

Devenir référent compostage d'immeuble ou de quartier, c'est pas compliqué ! Le SYMAT vous accompagne durant un an pour installer le site de compostage et vous former aux bonnes pratiques. Le rôle du référent de compostage collectif est de faire le lien entre le SYMAT et les résidents, participer aux missions d'entretien deux à trois fois par an et sensibiliser ses voisins aux bons gestes du compostage. Un bon moyen de développer les liens sociaux !

Si vous êtes intéressé pour être formé au compostage et devenir référent au sein de votre résidence ou quartier, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [prevention@symat.fr](mailto:prevention@symat.fr) !

## MOINS D'ENTRETIEN, MOINS DE DÉCHETS DE JARDIN

### BIEN CHOISIR SON GAZON

Les gazons rustiques à croissance lente sont bien plus adaptés au sol de nos jardins. Ainsi, il vaut mieux privilégier les gazons comme la fétuque ovine et éviter les gazons anglais comme le ray-grass. Légèrement plus chère à l'achat (environ 2 € de plus par kg), le surcoût d'une espèce de pelouse adaptée sera très vite compensé par les économies de tontes et de transport.



### SEMER UNE PRAIRIE FLEURIE

Pratiques car ne demandant aucun entretien, les zones de prairie fleurie sont également jolies et utiles à la biodiversité. Il suffit de semer des mélanges de graines (coquelicots, bourrache, cosmos, bleuets, marguerites...) sur la zone que vous ne souhaitez plus tondre et entretenir. En plus, ces prairies rendent de nombreux services environnementaux : pollinisation, régulation des ravageurs, maintien de la qualité des sols...



### PLANTER DES COUVRE-SOLS

La véronique ou le cerastium sont des plantes idéales pour créer un magnifique tapis de feuillage et de fleurs de seulement 5 cm de hauteur. Non seulement ces plantes sont très esthétiques, mais elles vous permettront de réduire les zones de tonte et d'entretien tout en attirant les pollinisateurs.



# OU UTILISONS NOS TONTES

Jardin

## NOTRE PELOUSE EST UNE RESSOURCE !

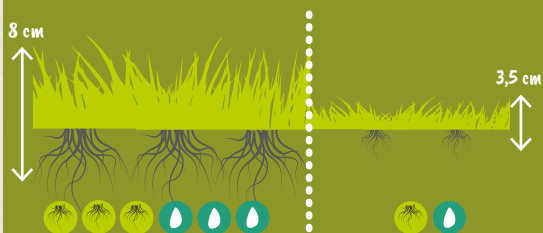
### LAISSER LA TONTE SUR PLACE

La tonte mulching a plusieurs avantages :

- Finis les vidages du bac de la tondeuse,
- Finis les déplacements en déchèterie pour apporter les tontes.
- L'herbe laissée sur place constitue un engrais naturel et fertilise le gazon.
- Les arrosages seront moins fréquents puisque l'herbe hachée se comporte en paillis protecteur contre la sécheresse.
- Les herbes indésirables pousseront beaucoup moins.

### TONDRE L'HERBE À 8 CM

L'herbe tondue haute résiste mieux aux sécheresses, demande moins d'arrosages et reste bien verte en été. Elle a en effet un meilleur enracinement, ce qui lui permet de mieux garder l'humidité.



### UTILISER LA TONTE EN PAILLIS

Le paillage consiste à recouvrir le sol au pied des plantations avec des végétaux. L'herbe est idéale pour pailler les cultures courtes du potager en couche de 2 cm car elle se décompose rapidement. Le paillis devient ensuite un excellent apport en matière organique et protège de la sécheresse.

Un bon moyen de s'économiser de nombreux déplacements en déchèterie et arrosages.

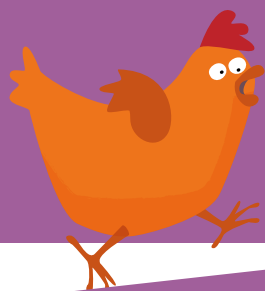
### COMPOSTER LA TONTE

Les tontes de pelouse peuvent tout à fait être compostées en respectant un principe simple : diversifier les apports. Ainsi, si vous avez une grande quantité d'herbe à composter, mélangez-la à des déchets secs (feuilles mortes, brindilles, broyat de branchages, carton...). Vous pouvez également faire sécher l'herbe en l'étaillant quelques heures au soleil avant de l'intégrer au composteur afin de limiter les apports azotés.



Retrouvez toutes les astuces pour réduire vos quantités de déchets verts dans nos guides disponibles sur [www.symat.fr](http://www.symat.fr), dans les 3 accueils du SYMAT ou en déchèterie.





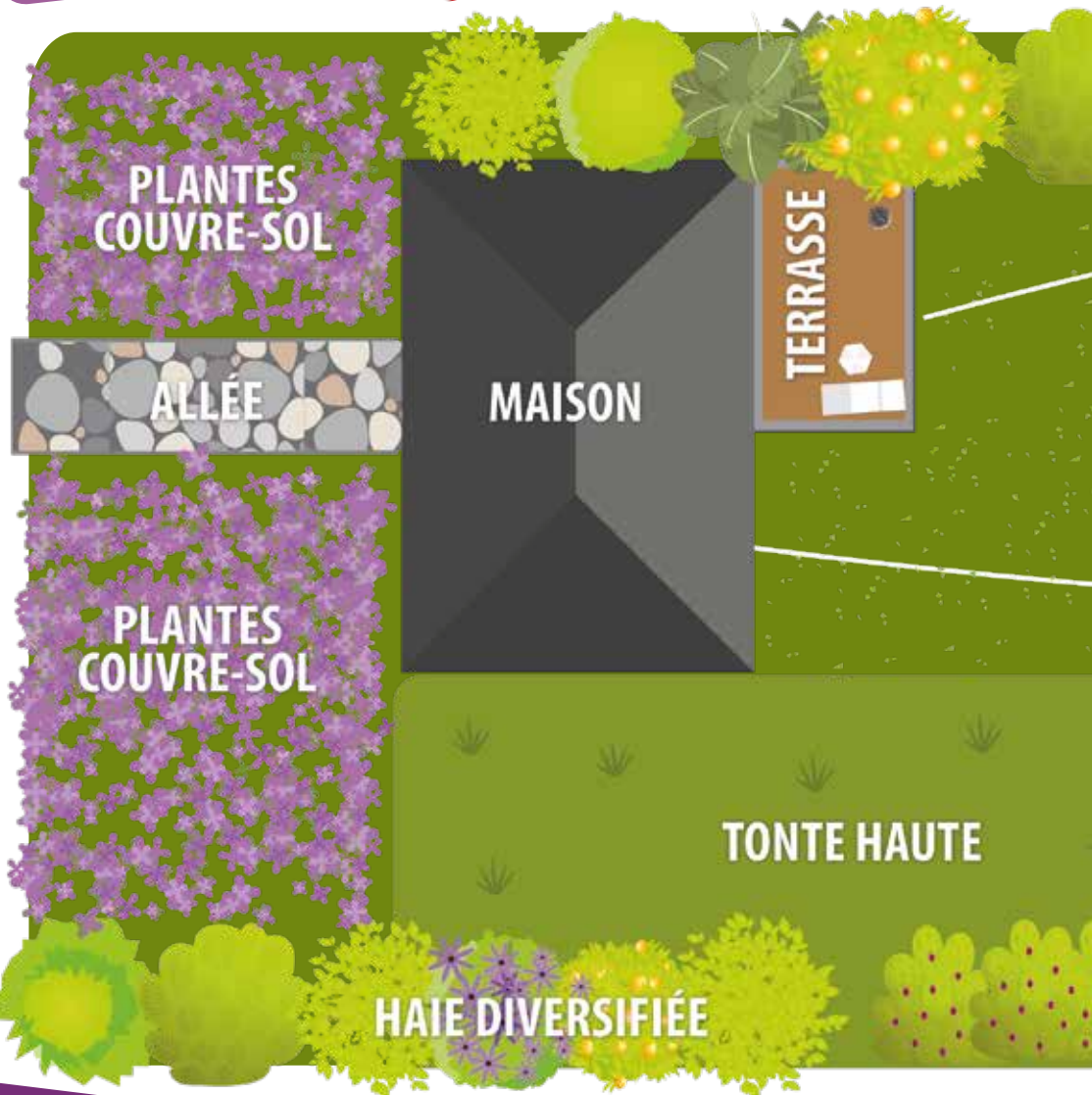
# UN JARDIN



# D'ENTRETIEN

- 30H  
DE TRAJETS EN DÉCHÈTERIE

ENTRE - 40 et - 100 €  
DE CONSOMMATION D'EAU



- 100 €  
DE TRAJETS EN DÉCHÈTERIE

1 H DE PAILLAGE =  
- 10 H D'ENTRETIEN



# ZÉRO DÉCHET + DE BIODIVERSITÉ



- 60 €  
D'ACHAT D'ENGRAIS ET PRODUITS



2 FOIS MOINS  
DE TAILLES

HAIE DIVERSIFIÉE

Transfert des déchets fermentescibles de cuisine



TONTE MULCHING

Transfert des déchets fermentescibles de cuisine



FRAMBOISIERS

PRAIRIE FLEURIE

3 FOIS MOINS  
DE TONTES

FAVORISATION DE  
LA BIODIVERSITÉ

## ZOOM SUR

## L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Grâce à votre carte ou votre badge, vous pouvez accéder à toutes les déchèteries du SYMAT et bénéficier de 27 passages par an.

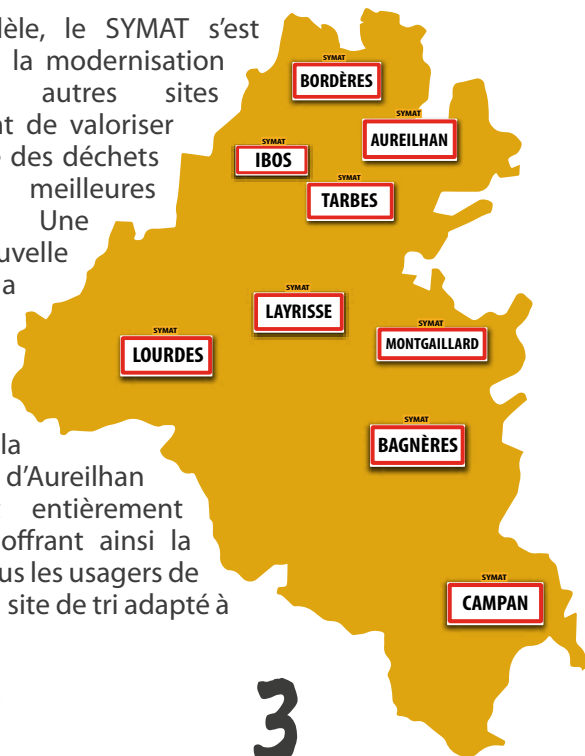


Si vous ne disposez pas encore de carte d'accès, vous pouvez la demander gratuitement en vous présentant dans les locaux du SYMAT avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité, ou bien nous en faire la demande par courrier en ajoutant aux documents demandés une enveloppe pré-timbrée. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement sera facturé 3 €.

Afin de répondre aux conformités règlementaires et maîtriser les coûts de traitement en constante hausse suite à une forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), le SYMAT est dans l'obligation de trouver des leviers d'optimisation de ses services.

De ce fait, et suite à une étude démontrant un nombre de déchèteries trop élevé sur une partie du territoire par rapport à la population desservie, **les déchèteries de Bazet, Horgues, Juillan et Tarbes Nord ont été fermées le 4 avril 2022.** Ces 4 sites n'étaient plus en mesure d'accepter de nouveaux flux et auraient engendré des travaux trop importants pour être remis aux normes. Ces fermetures permettront d'améliorer l'organisation de l'ensemble du réseau des déchèteries et favoriseront ainsi une meilleure valorisation des différents flux de déchets en limitant ainsi l'impact écologique et les coûts de fonctionnement.

En parallèle, le SYMAT s'est engagé à la modernisation de ses autres sites permettant de valoriser l'ensemble des déchets dans les meilleures conditions. Une toute nouvelle déchèterie a notamment été ouverte sur la commune d'Ibos et la déchèterie d'Aureilhan sera bientôt entièrement réaménagée, offrant ainsi la possibilité à tous les usagers de bénéficier d'un site de tri adapté à proximité.



# 9

DÉCHÈTERIES  
SUR LE TERRITOIRE

# 3

RECYCLERIES  
À BAGNÈRES, IBOS  
ET TARBES

# HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



DÉCHÈTERIES	SAISON	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
<b>AUREILHAN</b> AVENUE DES SPORTS 65800 AUREILHAN	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>BAGNÈRES</b> BOULEVARD DE L'ADOUR 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>BORDÈRES</b> ZONE INDUSTRIELLE 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>CAMPAN</b> TRASSOUE 65710 SAINTE-MARIE-DE-CAMPAN	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	<b>FERMÉE</b>	<b>FERMÉE</b>	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>IBOS</b> 2 RUE DU GABIZOS 65420 IBOS	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>ISDI LA GAILLESTE</b> (DÉCHETS VERTS) ROUTE DE LABASSÈRE 65200 POUZAC	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
<b>LAYRISSÉ</b> ROUTE DE VISKER 65380 LAYRISSÉ	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	<b>FERMÉE</b>	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>LOURDES</b> CHEMIN DE SAINT-PAULY 65100 LOURDES	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>MONTGAILLARD</b> D28 DIRECTION ORIGNAC 65200 MONTGAILLARD	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	<b>FERMÉE</b>	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	<b>FERMÉE</b>	<b>FERMÉE</b>	8H30 - 12H 13H30 - 17H
<b>TARBES SUD</b> RUE DES ÉVADÉS DE FRANCE 65000 TARBES	<b>ÉTÉ</b> DU 1/04 AU 30/09	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 17H30	9H - 12H 14H - 18H
	<b>HIVER</b> DU 1/10 AU 31/03	<b>FERMÉE</b>	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H

# FESTIVAL *presque* ZÉR DÉCHET 65



DU 28 SEPTEMBRE

AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022

4 JOURS D'ANIMATIONS AUTOUR DU ZÉRO DÉCHET SUR TOUT LE TERRITOIRE !

